

Création de 3 salles d'allaitement au CHRU destinées aux personnels hospitaliers : Une combinaison gagnante pour la maman, le bébé et l'établissement.

Dans sa mission de promotion de la santé et dans une démarche plus large en lien avec la Qualité de Vie au Travail, le CHRU de Clermont-Ferrand a mis en place une salle d'allaitement sur chacun des sites Gabriel-Montpied, Estaing et Louise-Michel.

L'expérimentation a d'abord débuté à la maternité située sur le site Estaing en parallèle de sa labellisation « maternité écoresponsable* » en décembre 2021. La mise en place d'une salle d'allaitement pour les mamans travaillant au CHRU a permis aux personnels hospitaliers (dont 80% sont des femmes) en retour de congé maternité une passerelle entre leur vie privée, avec l'arrivée d'un enfant, et leur quotidien professionnel. Comme le souligne Laure, médecin, « cette petite bulle de sérénité » lui a permis de continuer d'allaiter son fils.

Chaque salle à la décoration soignée est équipée d'un fauteuil confortable avec marchepied, d'un réfrigérateur, d'un évier, d'un témoin d'occupation de la salle et surtout d'un tire-lait électrique professionnel. Cette organisation permet aux femmes de s'alléger pour venir travailler en apportant simplement leurs tételles (dispositifs individuels que l'on branche sur le tire-lait) et les biberons. Ces salles accessibles tous les jours, la journée comme la nuit, sont d'ailleurs décrites comme « indispensables pour permettre aux mamans de poursuivre leur allaitement » par Alice, sage-femme.

Les femmes bénéficient des dispositions du Code du travail pour poursuivre leur lien d'allaitement c'est à dire deux fois 30 minutes par jour.

Audrey, exerçant sur le site Louise Michel, est enthousiaste : « j'amenais mon propre tire-lait mais j'étais très contente d'avoir un frigo et une bouilloire à disposition. La décoration est soignée et les fauteuils confortables, ce qui en fait un lieu très cocooning. Sans doute, si cette salle n'avait pas été là, j'aurais arrêté l'allaitement plus tôt. »

L'allaitement en France concerne près de 70% des mères à la naissance puis chute à une femme sur 2 à deux mois (dont seulement un tiers de manière exclusif). En raison de ses bienfaits immédiats et à plus long terme sur le bébé et la maman, l'allaitement maternel est recommandé par l'organisation mondiale de la santé de manière exclusif jusqu'aux 4 à 6 mois de l'enfant puis en complément de la diversification jusqu'aux 2 ans ou plus de celui-ci.

La reprise du travail constitue souvent un frein dans la poursuite de l'allaitement voire même dans le démarrage de celui-ci. Les salles d'allaitement permettent aux mamans et aux futures mamans de s'assurer du respect et du soutien de leur employeur dans leur projet d'allaitement : la maman, le bébé et l'établissement sont tous les 3 gagnants !

« Même si l'ouverture de 3 salles d'allaitement est simplement le respect de la physiologie humaine, on ne peut que se réjouir de ces avancées concrètes. Il serait très intéressant de réaliser une enquête par questionnaire simplement pour connaître le nombre de service ayant une salle d'allaitement ... et probablement répéter ensuite la même enquête cette fois-ci dans le monde de l'entreprise pour voir les progrès qu'ils restent à faire. Encore une fois, il ne s'agit que de respecter la physiologie humaine et les besoins du début de la vie des nourrissons et des jeunes mamans ... en l'absence de salles d'allaitement sur le lieu de travail, les jeunes mamans désireuses d'allaiter choisissent parfois simplement de ne pas travailler ! A mettre aussi en relation avec la satisfaction au travail et l'attractivité des hôpitaux ... Bref, les salles d'allaitement sont au carrefour de la physiologie, des risques psychosociaux, et de l'économie ! » précise le Pr Dutheil, chef de service de la santé au travail du CHU de Clermont-Ferrand, acteur du projet.

*** Qu'est-ce qu'une maternité écoresponsable?** (source : Primum Non Nocere)

C'est une maternité qui prend en considération :

- la santé de ses parturientes, avant, pendant et après l'accouchement ;
 - la santé de ses collaborateurs ;
 - la santé des générations à venir ;
- ses impacts environnementaux et sanitaires pour les réduire et oeuvrer très en amont en termes de santé, de prévention et d'éducation ;
- les équipes qui collaborent au quotidien à « l'écoconception » des soins.

CONTACTS PRESSE

Karine COURTADON, chargée de communication
04 73 75 42 88 ou 06 74 35 56 16

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication
04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :
communication@chu-clermontferrand.fr